

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le huit du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le deux du mois d'octobre 2025, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2025
Séance du 08 Octobre**

N° 35

**Objet : Demande de subvention
pour l'installation d'un pont
basculé et d'un système de
contrôle d'accès à la déchetterie
de Seyne**

Est nommé secrétaire de séance : Georges PEREIRA

Étaient présents :

ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BENOIT Gérard (à partir du rapport n° 4), BERNARDINI Patrick, BERTRAND Philippe, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°6), CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (jusqu'au rapport n° 38), COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DOMINICI Pascale, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude (du rapport n° 1 a n° 6 et du n° 39 au n° 42), FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 38), HONNORAT Michèle, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 23), OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VANNI Nathalie, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

Étaient suppléés :

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à GIREUD Christophe
AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

Étaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU-HAYER Italo
BASSET Françoise a donné pouvoir à BERNARDINI Patrick
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
FIAERT Claude a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (du rapport n° 7 au n° 36 et du n° 43 au n° 46)
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SEVENIER Jean a donné pouvoir à COCHET Brigitte
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à KUHN Francis
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

Étaient excusés :

BALIQUE François, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CHALVET Gilles, ESCLAPEZ Nathalie, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, ISOARD Christian, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PARIS Mireille, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, TEYSSIER Bernard, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/10/2025

Application agréée E-legalite.com

Monsieur VILLARD René, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu la délibération n°49 du 30 juin 2021 du conseil d'agglomération de Provence Alpes Agglomération relative à l'engagement de l'agglomération dans le contrat d'objectifs régional « Prévention, tri des déchets et économie circulaire » ;

Vu la délibération n°28 du 06 octobre 2022 du conseil d'agglomération de Provence Alpes Agglomération relative l'extension et à la mise aux normes de la déchèterie de Seyne ;

Vu la délibération n°07 du 14 juin 2023 du conseil d'agglomération de Provence Alpes Agglomération relative à la signature du contrat régional « Nos territoires d'abord » 2023-2027.

Au titre de sa compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés », Provence Alpes Agglomération gère sur son territoire un réseau de 8 déchèteries (plus une aire de dépôt), dont 3 sont ouvertes aux professionnels. C'est le cas de la déchèterie de Seyne qui répond aux besoins des habitants et professionnels du nord du territoire. Cette déchèterie a été étendue et modernisée avec l'acquisition en 2022 d'un bâtiment et de terrains attenants puis de la réalisation de travaux d'aménagement.

Afin de sécuriser l'accès au site et d'avoir une vision plus précise de la quantité de déchets collectés, il apparaît nécessaire d'installer sur cet équipement un système de contrôle d'accès ainsi qu'un pont bascule. Ce dernier permettra de peser les véhicules à leur entrée et à leur sortie et de connaître ainsi la masse de déchets déposée. En outre, il permettra de facturer aux professionnels leur utilisation précise de la déchèterie et d'obtenir ainsi une prise en charge différenciée des déchets issus des activités économiques aux déchets issus des ménages conformément aux engagements du Contrat d'objectifs Régional.

Le coût prévisionnel de l'opération a été estimé à 91 650 € HT comprenant les travaux suivants :

- Terrassement :	11 821 €
- Génie civil :	22 245 €
- Fourniture d'un pont bascule (10 m) :	33 519 €
- Fourniture d'un système de contrôle d'accès :	14 024 €
- Installation et tests :	10 041 €
TOTAL HT :	91 650 €

Dans le cadre des contrats régionaux « Prévention, tri des déchets et économie circulaire » et « Nos territoires d'abord », Provence Alpes Agglomération peut solliciter auprès du Conseil régional SUD-PACA une subvention de 34 827 € pour cette opération.

Il est proposé :

- D'approuver le projet d'installation d'un pont bascule et d'un système de contrôle d'accès à la déchetterie de Seyne pour un montant de travaux estimé à 91 650 € H.T.;
- D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération

Dépenses H.T	91 650 €
Recettes H.T	91 650 €
Dont :	
- Subvention Conseil Régional SUD-PACA (38 %)	34 827 €
- Autofinancement PAA (62 %)	56 823 €

- D'autoriser la Présidente ou son représentant à déposer la demande de subvention et à engager toutes les démarches afférentes.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Georges PEREIRA

PUBLIE LE :

24 OCT. 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 23/10/2025

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20251008-35_08102025